

électeurs du Québec et d'autres régions du pays, électeurs que ce projet de loi vise justement à protéger. Le gouvernement est malade à ce point.

Le ministre des Transports se moque de ce concept des plus importants. Il est évident que l'on doit livrer concurrence à d'autres pour être élu. Nous faisons tous campagne, mais après nous représentons les hommes, les femmes et les enfants de notre circonscription. Le plus grand honneur que peut recevoir un Canadien est de devenir premier ministre. Il est évident que pour obtenir ce poste, il lui faut faire campagne et obtenir l'appui d'un certain parti, mais il n'en représente pas moins tous les Canadiens d'un océan à l'autre. Il ne devrait pas avoir le culot de dire aux habitants de l'Ouest que, puisqu'ils sont incapables de voter pour les libéraux, son gouvernement va présenter un projet de loi en sachant très bien qu'il n'est pas judicieux sur le plan économique et qu'il est loin d'être bon.

Le gouvernement est vraiment malade, monsieur le Président. Il nous présente un projet de loi que nous ne pouvons même pas comprendre.

M. Chénier: Retournez à l'école pour apprendre à lire.

● (1220)

M. Shields: Mon vis-à-vis me demande d'apprendre à lire. Je lui demande simplement de lire cette mesure une fois.

Au départ, monsieur le Président, je crois qu'il est vrai que toutes les personnes qui se font élire à la Chambre viennent ici avec l'idée de défendre de leur mieux les intérêts de leur circonscription et du pays. Selon moi, pour qu'une personne se présente comme candidat à des élections, il faut qu'elle ait un but. Je tiens pour acquis que cela s'applique également aux députés ministériels et aux néo-démocrates. Je ne suis peut-être pas toujours d'accord avec eux, mais nous devrions avoir un système nous permettant de nous réunir pour discuter d'un projet de loi.

Lorsque des mesures sont présentées à la Chambre et inscrites au *Feuilleton*, elles sont imprimées et chaque député en reçoit un exemplaire. On donne par la suite deux mois aux groupes de pression et aux intéressés de tout le pays pour présenter leurs instances. Cependant, que s'est-il passé dans ce cas-là? Je suis surpris que le ministre des Transports agisse ainsi, car je le tiens pour un homme honorable. J'ai toujours admiré son honnêteté et sa franchise. Le leader parlementaire a-t-il dit au ministre des Transports que le gouvernement imposerait cette mesure grâce à la clôture? Je ne peux le comprendre, car ce n'est absolument pas dans le caractère du ministre des Transports, monsieur le Président.

Je demande au ministre d'accorder aux groupes intéressés le temps nécessaire pour étudier cette mesure. Il a très certainement lu ce projet de loi et je suis persuadé qu'il ne peut affirmer en toute honnêteté ici même qu'il en comprend toutes les dispositions, qu'il sait exactement ce qu'il va en coûter, par boisseau, aux céréaliers du nord de l'Alberta pour acheminer leurs céréales. Même les juristes ne peuvent s'y retrouver dans le jargon juridique. Comment peut-il prétendre pouvoir le faire ou que nous en sommes capables? Il y a beaucoup à redire au libellé de cette mesure et ce n'est certainement pas le moment, alors que les coûts de production des céréaliers augmentent chaque jour, de la présenter. Comment pouvons-nous espérer que les céréaliers réussissent à s'en tirer, si nous augmentons de 400 p. 100 le tarif-marchandises qu'ils doivent payer?

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Nous nous sommes inquiétés de cette situation à la Chambre lorsqu'elle a touché les propriétaires de maison. Nous avons tout de suite reconnu que les propriétaires de maison devant renouveler leurs hypothèques à des taux d'intérêts si élevés, verraient dans certains cas, le montant de leurs paiements doubler. Nous avons tous admis alors la gravité de la situation et nous nous sommes déclarés prêts à discuter pour prendre des mesures afin d'y remédier. Je tiens à signaler au ministre, monsieur le Président, que nous sommes prêts à agir et à affirmer aux agriculteurs que nous leur donnerons un choix. Nous sommes disposés à étudier toute cette question, mais nous ne pouvons le faire en deux ou trois jours. Ce projet de loi est tout à fait inadmissible. De par son libellé, il s'en prend brutalement aux céréaliers de l'ouest du Canada.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je voudrais, par votre entremise, dire à mes collègues les députés d'Athabasca (M. Shields) et de Vancouver-Sud (M. Fraser) qu'ils se font, par leurs propos, les porte-parole de députés de tout le pays. Ils expriment l'opinion des Canadiens au sujet du projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dont la Chambre est saisie.

En tant que député d'une circonscription du nord-est de l'Ontario, je dois dire que mes électeurs seront directement touchés par cette mesure. Beaucoup d'entre eux s'inquiètent de ce projet de loi et de ses répercussions. Ma circonscription de Timiskaming compte une forte population agricole, et les agriculteurs du nord de l'Ontario partagent bon nombre des préoccupations de leurs collègues de l'ouest. Je dois vous dire, monsieur le Président, que le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier), venant du nord de l'Ontario, devrait se soucier de la question des transports.

Des voix: Bravo!

M. MacDougall: Tout comme l'ouest, le nord-est de l'Ontario a pris de l'essor grâce à la construction du chemin de fer qui a joué un rôle vital pour bon nombre de petites localités. Ces dernières se sont développées avec le chemin de fer. La voie ferrée constituait le moyen d'accès aux marchés éloignés et un facteur-clé du bien-être économique du monde agricole.

L'incidence que peut avoir le tarif-marchandises sur les agriculteurs individuels et le secteur agricole est un facteur bien connu dans le nord de l'Ontario. La mesure à l'étude pourrait avoir des répercussions dévastatrices sur l'économie et le style de vie de l'ouest. Le tarif-marchandises statutaire du Nid-de-Corbeau a assuré durant des décennies la stabilité du système de production, de distribution, de commercialisation et de transport des céréales. Chaque agriculteur savait chaque année quels seraient ses coûts de transport. La formule était simple et stable. Il s'agissait de l'un des rares facteurs constants pour un secteur qui est exposé aux caprices de la nature. Étant donné les répercussions qu'aura cette mesure, on aurait cru que le gouvernement procéderait avec prudence et tâcherait de se mettre d'accord avec tous les intéressés sur les mesures à prendre avant de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. C'était cependant trop présumer de la logique du gouvernement actuel. Au contraire, il a décidé de faire adopter la mesure à l'étude quelles qu'en soient les conséquences pour l'Ouest.